Bordeaux : condamné à 3.000 euros d'amende pour une "quenelle" devant une synagogue

03/04/2014 à 10h11

Un homme de 28 ans été condamné à 3.000 euros d'amende, dont 1.500 avec sursis, par le tribunal correctionnel de Bordeaux, qui le jugeait pour des photos sur son compte Facebook où il faisait le geste polémique de la "quenelle", dont une devant la synagogue.

Jugé pour "provocation publique à la discrimination et à la haine raciale", l'homme a aussi été condamné à verser **1.500 euros de dommages et intérêts à la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)** partie civile au procès. […]

Morandini